

POLITIQUE D'UTILISATION DES LOGOS DE LA VILLE D'AMQUI



Préparé par :
Mme Marie-Claude Gagnon, OMA
Avocate et greffière

Adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2012
Par la résolution n° 2012-639

INTRODUCTION

Les logos de la Ville d'Amqui constituent sa signature officielle. Ils jouent un rôle important dans l'image de la municipalité en identifiant l'institution ainsi que ses représentants. Dès lors, il est important que les logos demeurent une image suscitant une reconnaissance immédiate de la Ville d'Amqui qui perdure dans le temps.

C'est en 2008 que le logo actuel fréquemment utilisé a été entériné par le conseil municipal. Toutefois, aucune procédure spécifique n'avait été adoptée pour encadrer l'utilisation du logo, tant par le personnel de la Ville d'Amqui que par le public en général. Au cours des années, on a donc pu constater à certaines reprises des utilisations non autorisées des logos ou qui en ont altéré l'intégrité.

Quant aux normes graphiques, elles doivent être standardisées. Un formulaire de demande d'autorisation pour l'utilisation des logos de la Ville d'Amqui a aussi été mis en place. Enfin, l'absence de critères et de procédures d'autorisation constitue un manque important, autant pour le personnel de la Municipalité que pour les personnes et organismes qui désirent utiliser le logo de la Ville d'Amqui.

Les problématiques soulevées et constatées nécessitaient une action de la part de la Ville d'Amqui afin de protéger ses logos et ainsi, une politique d'utilisation des logos de la Ville d'Amqui a été mise en place.

1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les objectifs de la présente politique sont :

- a) Assurer une image forte et distinctive de l'organisation qu'est la Ville d'Amqui;
- b) Maintenir l'intégrité graphique des logos dans le temps;
- c) Régulariser l'utilisation des logos de la Ville d'Amqui pour ceux qui en font la demande;
- d) Établir la procédure d'autorisation pour l'utilisation des logos de la Municipalité.

2. SPÉCIFICATIONS GRAPHIQUES

Il existe différentes déclinaisons des logos de la Ville d'Amqui. Certaines sont dédiées à un usage exclusivement interne, c'est-à-dire au personnel de la Municipalité. Il s'agit des formats utilisés pour les cartes professionnelles, le papier à lettres, les enveloppes et les logos seuls. Les logos avec nom, dans ses différents choix de couleurs, sont les seuls qui peuvent être utilisés pour des fins publiques précises et autorisées par la Ville d'Amqui. Ci-après les différentes versions des logos :

Pour usage interne exclusivement



Logo avec adresse



Cartes professionnelles



Armoiries (original)



Armoiries (couleur)

Pour usage interne et public autorisé



Logo seul (noir et blanc)



Logo seul (couleur)

3. PROCÉDURE D'UTILISATION DES LOGOS

- a) Seule une personne morale peut utiliser les logos de la Ville d'Amqui. Elle doit obtenir, au préalable, l'autorisation écrite de la responsable des communications de la Ville. À cet effet, le demandeur doit utiliser le formulaire de demande d'autorisation des logos de la Municipalité disponible sur son site Internet ou en se présentant à l'hôtel de ville afin d'en récupérer une version papier.
- b) Les mots « Amqui » et/ou « Ville d'Amqui » font partie intégrante des logos.
- c) Les logos doivent toujours être utilisés dans son intégralité. Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres, à l'exception du drapeau de la Ville d'Amqui, pour lequel seule l'image du logo du pont couvert peut être utilisée.
- d) Lorsque les logos sont reproduits en couleur, les couleurs doivent être utilisées aux mêmes endroits sur les logos.
- e) Lorsque les logos sont reproduits en couleur, les couleurs utilisées doivent être les suivantes :

Rouge (structure du pont couvert) :	PANTONE* 1797
Bleu (toit du pont couvert, lignes et le mot Amqui) :	PANTONE* Reflex Blue

* PANTONE est une marque de commerce enregistrée.

- f) Si ces couleurs ne sont pas disponibles lors de la production de documents imprimés, les logos doivent être reproduits entièrement en noir et entièrement en blanc.
- g) Lors de la production de documents audiovisuels, les logos peuvent également être entièrement transparents.
- h) Les logos ne doivent jamais être redessinés. On ne peut ni les déformer ni y intégrer d'autres éléments.
- i) Les logos peuvent être réduits ou agrandis, mais doivent toujours conserver ses proportions actuelles (ne pas étirer les logos en largeur ou en hauteur). Aussi, ils ne peuvent être réduits jusqu'à rendre illisibles les mots « Amqui » et/ou « Ville d'Amqui ».
- j) En ce qui concerne l'utilisation informatique du logo, elle doit respecter les mêmes règles énoncées précédemment.

- k) La position des éléments des logos l'un par rapport à l'autre doit être respectée.

4. UTILISATION À L'INTERNE

Le personnel doit respecter tous les critères d'utilisation mentionnés précédemment. De plus, il leur appartient de faire respecter la présente politique.

5. UTILISATION PAR LES PERSONNES MORALES

Les personnes morales qui souhaitent utiliser les logos de la Ville d'Amqui doivent préalablement et tel qu'indiqué ci-haut, obtenir l'autorisation de la responsable des communications à la Ville d'Amqui.

CONCLUSION

Une organisation telle que la Ville d'Amqui se doit d'être respectueuse de son image et de sa signature. Ainsi, ses logos doivent soutenir une image solide, cohérente et homogène, facilement reconnaissable par ses membres et par le public. En ce sens, le respect collectif des conditions d'utilisation des logos est un moyen de renforcer la crédibilité de la Ville d'Amqui. Il importe donc que tous s'emploient à appliquer soigneusement les consignes énoncées quant à l'utilisation de l'identité visuelle de la Ville d'Amqui. La Municipalité se réserve le droit de refuser l'utilisation de ses logos si elle juge une demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'UTILISATION DES LOGOS DE LA VILLE
D'AMQUI**

Information sur le demandeur

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courrier électronique : _____

Site Internet : _____

Quel logo désirez-vous utiliser?

Pont couvert (couleur) : _____ Pont couvert (noir et blanc): _____

Les deux : _____

À quelles fins désirez-vous utiliser le(s) logo(s) de la Ville d'Amqui?

À quel endroit sera utilisé le(s) logo(s) de la Ville d'Amqui?

Sur un document papier (précisez le type de support) : _____

Sur un site Internet (indiquez l'adresse Internet) : _____

Sur du matériel promotionnel (indiquez le type de support) : _____

ENGAGEMENT

Par la présente, je m'engage :

- 1) À utiliser le(s) logo(s) de la Ville d'Amqui à l'usage ci-haut décrit;

- 2) À respecter les règles contenues dans la Politique d'utilisation des logos de la Ville d'Amqui;
- 3) À valider auprès de la responsable des communications de la Ville d'Amqui l'usage du logo avant sa diffusion;
- 4) À détruire la version électronique du (des) logo(s) après son usage;
- 5) À ne transmettre d'aucune façon que ce soit une copie du (des) logo(s) à quiconque (individu, organisme, entreprise, etc.).

NOM : _____
SIGNATURE : _____
DATE : _____

ACHEMINEZ VOTRE DEMANDE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Ville d'Amqui
A/S Responsable des communications
20, promenade de l'Hôtel-de-Ville
Amqui (Québec) G5J 1A1
Télécopieur : 418 629-4090
mcgagnon@ville.amqui.qc.ca

IMPORTANT : Dès la réception de votre demande, la responsable des communications vous transmettra une autorisation afin d'utiliser le(s) logo(s) de la Ville d'Amqui. Le cas échéant, elle vous mentionnera les raisons pour lesquelles une autorisation ne pourrait vous être consentie.